

Déclaration CSA départemental du 11 février 2025

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs,

Les gouvernements se suivent et se ressemblent sous l'ère Macron. Les projets de Loi de Finances également, la même méthode pour les adopter, plutôt les imposer par l'article 49-3.

A nouveau, les fonctionnaires et agents publics subissent une politique d'austérité, sans précédent (50 milliards d'économie), à nouveau ils sont la variable d'ajustement d'économies drastiques en totale contradiction avec les discours hypocrites des différents ministres lorsqu'ils reçoivent les organisations syndicales.

C'est donc sur la base de ce PLF que le gouvernement Bayrou va parler d'attractivité de l'emploi public, de la qualité de vie et des conditions de travail et d'efficacité du service public.

On pourrait en rire si cela n'avait pas un impact désastreux sur le pouvoir d'achat des agents, la dégradation de leurs conditions de travail, leur future retraite et accentuer les risques psychosociaux.

Le gouvernement Bayrou propose ainsi de poursuivre, en 2025 le gel du point d'indice et de stigmatiser les fonctionnaires en réduisant de 10% la rémunération en cas de congés pour maladie ordinaire. FO ne l'accepte pas et exige l'abandon de cette mesure. Rappelons que les économies réalisées avec les 2 jours de carence supplémentaires s'élevaient à 290 millions d'euros tandis que le passage à 90 % permet une économie de près d'un milliard.

De même, le gouvernement indique vouloir mettre en place une nouvelle journée dite de solidarité, en réalité une journée de travail gratuit. FO le refuse.

FO revendique la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie et rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5%)

Comme le ministre Attal avait sorti l'année dernière de son chapeau l'annulation des 2440 suppressions de postes d'enseignants sans que le PLF ne soit modifié, la ministre Borne voudrait que l'on applaudisse à l'annulation des 4 000 suppressions de postes d'enseignants, annonce toujours retoquée par le Sénat et les alliés politiques de M. Bayrou et Mme Borne.

Comme l'an dernier, ces annonces viennent après la publication du nombre de postes aux concours qui ont été baissés et qui ne seront pas augmentés pour prendre en compte cette annulation.

Comme l'an dernier, cela annonce encore une rentrée dégradée : moins 470 postes dans le premier degré au niveau national.

Le 1^{er} ministre Bayrou a annoncé qu'il charge les organisations syndicales de se réunir en « conclave » pendant 3 mois pour trouver « *un accord d'équilibre* » sur le financement des retraites à partir d'un état des lieux produit prochainement par la Cour des comptes. La FNEC FP-FO considère que les salariés n'ont rien à y gagner et ont tout à perdre : il s'agit d'associer les organisations syndicales soit à la préservation de la réforme Macron-Borne qu'elles ont combattue pendant des mois avec la majorité des Français et qui a été imposée par le 49-3, soit à l'instauration d'une réforme systémique néfaste (réforme par points comme celle rejetée en 2020, ou par capitalisation). FO réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires.

La Loi Montchamp sur le Handicap a aujourd'hui 11 février exactement 20 ans.

Dans l'enseignement, cette loi a introduit un changement de paradigme : tous les enfants et adolescents handicapés sont désormais inscrits et inclus par défaut dans les écoles et les classes ordinaires, les droits aux soins et à un enseignement spécialisé adapté selon la nature et le degré du handicap n'étant plus la norme mais l'exception.

Lors du CSA ministériel du 17 janvier 2025, la ministre Borne a indiqué qu'elle allait poursuivre le déploiement des PAS, solliciter les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour qu'ils apportent leur expertise dans le cadre des PAS (actuellement expérimentés dans 4 départements : Aisne, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Var).

Un document ministériel explique que « *le PAS permet à l'Education nationale de reprendre la main sur une partie des réponses à apporter pour les élèves à besoins particuliers avant sollicitation de la MDPH* ». L'objectif des PAS est le même partout : faire sortir un maximum d'élèves du champ du handicap et donc de baisser le nombre d'élèves notifiés par la MDPH.

Et comme le rappelait en novembre 2024 Alexandre Portier, ex-ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel, « *Une place en ESMS coûte 40 000 € par an tandis qu'une place en classe ordinaire ne coûte que 9 000 € par an.* »

Pour en venir aux chiffres donnés en 2024, cela fait nationalement au moins 24 000 élèves qui ont une notification d'orientation dans un établissement social ou médico-social (ESMS) mais qui ne s'y trouvent pas, faute de place.

Concrètement, dans le Val d'Oise, ce sont des centaines d'élèves concernés, ce qui crée de très nombreuses situations intenable dans les écoles.

La FNEC FP-FO défend résolument le droit pour tous les élèves de pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté. Elle défend l'enseignement spécialisé, ses postes, ses classes et ses établissements sociaux et médico-sociaux. Elle revendique le maintien et la création des places dans les ESMS, le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS, la formation et le recrutement d'enseignants spécialisés, l'abandon des PAS et des PIAL, et enfin un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH.

Nous sommes réunis sur la question des moyens attribués au Val d'Oise pour la rentrée de septembre 2025.

Mais avant d'évoquer la carte scolaire, la FNEC FP FO formule la demande que les « formations » sur temps de classe qui ne sont pas souhaitées par les collègues et qui mobilisent des remplaçants soient immédiatement suspendues.

Il n'est pas acceptable que des BD soient mobilisées pour le dispositif « école cible » rejeté par les collègues ou pour les formations en constellations et autres « regards croisés » dans les classes quand, dans le même temps, parfois dans la même école, des classes sont sans remplaçant ! Ceci est insupportable pour les collègues présents !

Vous connaissez, comme nous, les conséquences immédiates des non-remplacements sur les personnels présents à l'école : sureffectifs dans les classes avec les élèves répartis, surcharge de travail pour les directions d'école, gestion des parents mécontents et inquiets etc. Cette dégradation des conditions de travail ne peut qu'engendrer des risques psycho-sociaux.

Le problème du non-remplacement reste central dans le Val d'Oise et dégrade fortement les conditions de travail dans les écoles.

Au-delà des chiffres avec des repères ou des seuils d'ouverture et fermeture, il existe une réalité tout aussi objective qui perdure dans les écoles du département :

- d'innombrables journées où les enseignants accueillent les élèves de classes non remplacées dans leur école. Les classes sont donc régulièrement surchargées d'élèves supplémentaires.
- d'innombrables élèves qui devraient bénéficier d'une AESH mais qui n'en ont pas ou qui n'en ont plus, d'autres qui nécessiteraient un suivi par le RASED qui n'en ont plus non plus...
- des centaines d'élèves en situation de handicap inclus par défaut en classe ordinaire malgré une notification de la MDPH pour un établissement ou un service médicosocial, faute de place disponible
- de très nombreuses classes dites dédoublées qui sont en fait en co-enseignement à 28, 29 ou 30 élèves dans le même espace faute de local disponible
- des classes « dédoublées » ou « 100% réussite », très nombreuses en co-enseignement et qui deviennent des variables d'ajustement sans remplacement en cas d'absence d'un des deux enseignants

Dans ces conditions, les critères d'Indice de Position Sociale (IPS) ou ceux des taux de réalisation des années précédentes quant aux prévisions d'effectifs ne sont pas plus justes pour faire accepter des fermetures de classe ou de ne pas ouvrir des classes.

Oui, dans ces conditions, 6 postes supplémentaires pour le Val d'Oise, ce n'est pas acceptable ! Le compte n'y est pas.

Au-delà des « priorités nationales », la FNEC FP FO revendique la baisse des effectifs dans toutes les classes et les moyens financiers nécessaires pour répondre aux revendications des personnels, à l'opposé du budget Bayrou non censuré à l'Assemblée Nationale.